

avec lesdicts voysins et aultres proprietaires des maisons de ladicte rue pour poursuyvre lesdicts vefve de Jehan Glatod, dict Chasselay, vefve Jehan Gaspard et messire Palmentier et aultres ayans jardin en ladicte rue de couste de matin, a faire ouverture de ladicte rue, et pour requerer Messieurs de la justice se transporter sur le lieu pour veoir la comodite ou incommodite de la chose publique, sans touteffoys advouer la demolition qui a este faicte de nuict et a heure suspecte, de faict a guet et propos delibere, de certaine muraille qui fermoit icelle rue du couste du matin (9). Et de ce, a este donne charge expresse audict maistre Jehan de la Bessee, present. »

« Le jeudy, quatorziesme jour davril mil cinq cens cinquante ung, avant Pasque (10), en l'hostel commun, apres midy.

« Jacques Fenoil, Gonyn de Bourg, maistre Nycolas Dupre, Claude Benoist, Claude Platet et Claude Legourt. »

..... « Sur la requeste plusieurs et diverses foys faicte auxdicts sieurs conseillers et consulat par Philibert de Vaultx, Pierre Gerin, dict Crozy, Martin Bozonet, Pierre Boatier, maistre Guillaume Dodones, Anthoine Forestz dict le More, et aultres proprietaires des maisons estans en la rue nouvellement ediffie et faicte, tendans de la porte du Griffon en Terrailles, disans et remontrans que pour le bien, prouffict, comodite et utilite de ladicte ville, tous les voysins desdictes maisons se seroient condescendus a faire ladicte rue traversant jusques en la rue de Terrailles, fortz et excepte la dame Marguerite Aubriel, vefve de feu Jacques

(9) Cette muraille se voit sur le plan scénographique.

(10) 1551 avant Pâques, correspond à l'année 1552.